

Association Française des industries des produits de construction

Comité Stratégique de Filière « Industries pour la Construction »

« Souveraineté / Relocalisation/ Résilience »

Le 3 Mai 2020

Propositions de cadrage du Comité Stratégique de Filière Industries pour la construction

Phase 3 : Souveraineté – Relocalisation - Résilience

Dans le prolongement de la contribution du CSF IPC au plan de relance¹, les premières mesures importantes concernant le triptyque « souveraineté – relocalisation – résilience » impactent 4 thèmes transversaux des politiques publiques déclinés en 9 mesures opérationnelles² :

1. La commande publique³ au service du plan de relance : un objectif stratégique de relance IMPERATIF

Compte tenu du poids de la commande publique dans le PIB en France (entre 11 et 13%) et de l'effet de levier qu'elle représente, il est impératif que cette ambition se traduise par des mesures rapides et efficaces :

Mesure 1 : l'empreinte carbone doit faire partie des critères de jugement des offres

L'empreinte carbone doit impérativement regrouper la production et la logistique associée.

- Les transports de biens doivent être optimisés pour réduire l'empreinte carbone des produits⁴
- Donner une priorité au « Made in France » ou à la « Préférence locale » en s'appuyant sur la performance Environnementale des produits de construction

¹ <https://www.lemoniteur.fr/article/les-industriels-de-la-construction-presentent-leur-plan-de-relance.2088691> +

Contribution du CSF IPC avec un focus structurant sur l'investissement durable et qui couvre nos différentes industries

² Nous avons privilégié des mesures qui privilégient un cadrage général d'action pour le succès de nos industries et de nos projets collectifs

³ On entend au sens du code éponyme, concernant les entités adjudicatrices, les pouvoirs adjudicateurs et les différentes organisations dépendant des ressources publiques et assimilables à un PV ou une EA (y compris les entreprises publiques propriété ou sous dépendance capitalistique de l'Etat)

⁴ Des propositions seront proposées à France Logistique et à sa Présidente Madame IDRAC, en tenant compte des interactions multi-filières notamment avec la filière agricole

Mesure 2 : la recyclabilité et son taux de recyclabilité en France doit être un critère d'admission préalable à la compétition dans la commande publique

Les engagements pris dans le cadre de la loi dite « Economie circulaire » peuvent avoir un impact sur la compétitivité des produits industriels et dans les chaînes de valeur, et la commande publique doit pouvoir accompagner les entreprises dans la mutation engagée par ces dernières, et conserver ainsi leur compétitivité.

L'économie circulaire est un élément de sortie de crise impérieux et l'adoption de la loi précitée est pour nous un atout d'attractivité, il est important de régler sa mise en œuvre opérationnelle au regard du changement des règles du jeu en France, en Europe et à travers le monde, et cela pourrait se traduire par :

- La préférence dans les circuits courts
- L'intégration des analyses de cycle de vie dans les critères de choix des appels d'offres publics
- L'incitation prescriptive des commanditaires d'appels d'offres publics et privés à prendre en compte les bénéfices du recyclage et de l'économie circulaire pour la société, notamment en référence aux analyses de cycle de vie ⁵.

Il faut corréliser la commande publique avec les politiques industrielles exprimées à travers les Comités Stratégiques de Filière.

Mesure 3 : Formation des acheteurs et agents publics, et des élus locaux à l'achat responsable, et des politiques industrielles

La formation des acheteurs et élus locaux doit intégrer la connaissance des politiques industrielles nationales élaborées à partir des comités stratégiques de filière.

La formation doit être une composante forte du plan de relance, et ces formations doivent être « pragmatiques » tournées vers la connaissance des procédures possibles et aussi vers la nature des produits et des services objet de la commande publique (production locale, processus de production), et donner les outils relatifs à une commande publique des plus vertueuses pour nos écosystèmes industriels locaux.⁶

Mesure 4 : dématérialisation de la commande publique, et des actes administratifs associés

La dématérialisation doit être encouragée pour accélérer les délais, tout en sécurisant juridiquement les transactions.

La situation actuelle nous incite par prudence et prévoyance pour nos citoyens et l'ensemble de nos collaborateurs à impulser un recours fort, massif et élargi à la dématérialisation de la commande publique, mais pas seulement car la commande publique est souvent accompagnée d'actes administratifs non détachables pour générer la sécurité juridique totale dans ce type de transaction.

Il faut engager un mouvement large, rationnel et sécurisant sur la dématérialisation de l'ensemble des actes nécessaires à la commande publique, et cela commence sûrement par la sanctuarisation des conseils municipaux déjà élus et dont il faut assurer le fonctionnement en pleine garantie.

⁵ Privilégier l'approche des coûts globaux, y compris les effets indirects sur la fiscalité et l'emploi – le projet COPUBEX du CSF IPC répond à cet objectif

⁶ La coopération mariée à la réindustrialisation – cf plusieurs études PIPAME sur le rôle des achats pour une industrie territorialisée

2. La Fiscalité doit inciter le développement des offres de biens et services « Bas Carbone et Economie circulaire »

Cela suppose de revisiter la fiscalité aux frontières, les taxes sur la consommation et les impôts de production.

La fiscalité « carbone » à la frontière de l'UE est indispensable pour assurer une cohérence globale des mesures de relance et elle vient compléter la Mesure 1 proposée ci-dessus sur la commande publique

Les outils et instruments de mesure existent, et il importe de les mettre en œuvre rapidement, car il en va aussi de la relance de la finance carbone et du respect des engagements des accords de Paris.

Il n'en demeure pas moins que la volatilité du prix du baril de pétrole est un facteur à date de complexification court terme, et il convient de maintenir le cap des investissements décarbonés et au premier chef les outils de production pour la recyclabilité des produits du secteur, et de disposer de capacité de traitement favorisant notre indépendance « matières » et notre décarbonation.

Dans la même trajectoire, il nous semble tout aussi important de proposer une fiscalité adaptée à la localisation de ses investissements.

A titre d'exemple, nous proposons 3 mesures :

Mesure 5 : taxation « carbone » à la frontière »

Il nous semble important de maintenir le cap, de soutenir l'investissement privé en capacité de traitement et de recyclage car ce sera un élément de confiance pour les industriels de pouvoir s'inscrire dans des boucles ouvertes ou fermées d'économie circulaire afin de défendre une approche globale et équitable pour les filières ayant d'ores et déjà investi, et soucieuse de maintenir leur compétitivité dans un cadre loyal.

Mesure 6 : un soutien à l'investissement⁷ industriel « Bas carbone et économie circulaire » pour envoyer un signal fort en faveur de la réindustrialisation

Mesure 7 : l'Eco fiscalité au service des objectifs Bas Carbone et Economie circulaire⁸

Par exemple, la fiscalité sur la consommation pourrait varier en fonction des empreintes carbone et ainsi privilégier les transports décarbonés y compris de marchandises (multi modale + réseaux secondaires).

Il s'agit de créer un choc d'offre en faveur des investissements Bas Carbone et Economie circulaire par la combinaison d'une fiscalité attractive, de la commande publique (application code commande publique + subventions vers innovation) et de la normalisation.

3. Réglementation et normalisation : des garanties de qualité pour le citoyen-consommateur

Dans un marché en mutations, il est important que des contrôles soient renforcés sur le respect de la réglementation et de la normalisation afin ne pas créer de distorsion de concurrence et cela permettra de renforcer la confiance du producteur au consommateur, indispensable au développement de l'économie Bas Carbone et de l'Economie Circulaire.

⁷ Fléchage de l'amortissement dit « dérogatoire »

⁸ Capacité de recyclage sur notre territoire pour accroître notre souveraineté

Mesure 8 : la normalisation est stratégique pour la surveillance de marché et le déploiement de notre feuille de route

- Faire évoluer les normes pour qu'elles comportent plus de recyclés tout en respectant un critère fondamental : celui de la qualité des produits.
- Plus de contrôles de produits aux frontières pour s'assurer de leurs conformités aux normes françaises et européennes
- Adapter les modalités d'application des règles du commerce international pour que ces 2 critères soient déclinés dans le cadre juridique national pour la compétitivité de notre territoire⁹

4. Gouvernance du plan de Relance : il est important qu'elle soit localisée au plus près des marchés, et l'approche régionale doit être privilégiée.

Mesure 9 : constitution des comités de relance en Régions qui associent les acteurs économiques et les autres parties prenantes (MEDEF, CCI, CPME, association de collectivités, acteurs publics,)

⁹ D'autres CSFs font des demandes similaires, sans changer les règles mais en les déclinant à l'échelle de l'UE puis de la France